

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont mis à la disposition de la presse :

Aujourd'hui, 27 avril 1959, à 10 heures 30, la Cour internationale de Justice a commencé ses audiences en l'affaire relative à la souveraineté sur certaines parcelles frontalières (Belgique / Pays-Bas).

M. Devadder, Agent du Gouvernement belge, a prié la Cour d'entendre Me Grégoire, du barreau de Bruxelles, en l'exposé de la thèse de ce Gouvernement.

Me Grégoire a commencé l'exposé de la thèse belge qu'il continuera à l'audience qui s'ouvrira le mardi 28 avril à 10 heures 30.

La Haye, le 27 avril 1959.

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press.

To-day, April 27th, 1959, at 10.30 a.m. the International Court of Justice began its hearings on the case concerning Sovereignty over certain frontier land (Belgium/Netherlands).

M. Devadder, Agent for the Belgian Government, begged the Court to hear Me. Grégoire of the Brussels Bar state the case for his Government.

Me. Grégoire then began the statement of the Belgian case and will continue it at the hearing which will open on Tuesday, April 28th, at 10.30 a.m.

The Hague, April 27th, 1959.